

NOTE D'INFORMATION CIBE (commission APRO)

Bois énergie et Biodiversité

CIBE, septembre 2017

PREAMBULE (Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière Guide pratique (France métropolitaine))
La prise en compte de la biodiversité est l'un des axes fondamentaux de la gestion forestière durable. La préservation de la biodiversité en forêt, en particulier la biodiversité dite ordinaire, relève de l'approche multifonctionnelle, qui constitue un principe directeur de la politique forestière française depuis la loi d'orientation sur la forêt de 2001. La diversité biologique, qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique, est un élément essentiel pour l'adaptation des écosystèmes forestiers confrontés aux changements globaux, et notamment au changement climatique. La biodiversité est ainsi un facteur de résilience pour les forêts et un gage de maintien de leur productivité sur le long terme...

La filière bois énergie, filière intégrée à la filière forêt bois, travaille sur la prise en compte de la biodiversité depuis de nombreuses années. Elle fait évoluer ses pratiques au fur et à mesure des recommandations issues des travaux et mises à jour des études, tout comme la filière forêt bois dans son intégralité.

Citons par exemple :

- *les travaux de ONF et de FCBA qui ont publié un guide méthodologique sur ce thème en 2010 : "Guide pratique : Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt - PROSOL" et dont un guide PraticSols (Guide sur la praticabilité des parcelles forestières), opérationnel et tenant compte des dernières connaissances est à paraître sous peu.*
- *les 49 indicateurs de suivi du PNFB dont une bonne partie concerne la performance environnementale des opérations forestières (suivi de l'orniérage sur les placettes IGN, habitats forestiers, surface forestières sous statut de protection, surface forestière certifiée, volume/ha de bois mort...).*

Rappelons, en effet qu'un chantier forestier aboutit dans une très forte majorité à une production conjointe de bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie.

Ces chantiers sont encadrés également par le code forestier.

La part spécifique bois énergie issue de la forêt, concerne les rémanents forestiers et nous citerons 2 documents supports associés :

- le guide ADEME de 2006 sur « la récolte raisonnée des rémanents » en cours de révision
- les travaux effectués dans le cadre du projet RESOBIO, dont les travaux se poursuivent en ce moment dans le cadre du projet GERBOISE.

Le projet RESOBIO a notamment fait l'état des lieux complet des connaissances en terme d'impacts potentiels sur le sol et la biodiversité du prélèvement des rémanents afin de faire des recommandations.

Ces travaux sont repris par les cahiers des charges de l'ADEME qui impose également un taux PEFC minimum dans l'approvisionnement en plaquettes forestières des installations qu'elle soutient. Les recommandations sont également reprises dans les exigences PEFC.

Concernant les différents outils de programmation, il est important de noter les différentes articulations suivantes :

La Directive Oiseaux et de la Directive Habitats (donc du réseau Natura 2000) est prise en compte par la mobilisation supplémentaire de biomasse forestière. En effet, les sites Natura 2000 font l'objet de plans de gestion « Documents d'Objectifs » encadrant l'exploitation forestière sur le site (quand c'est un site forestier).

Dans le cadre de la Trame verte et bleue qui se décline au niveau régional dans les SRCE la préconisation portée au niveau national (guide méthodologique) pour les espaces forestiers concernés est l'incitation à les gérer au travers un des documents de gestion proposés dans le code forestier (pour la forêt privée PSG, RTG ou CBPS).

Rappelons que dans le cadre de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB), les volumes retenus sont ceux issus des travaux IGN/FCBA sur la disponibilité de la ressource dont les conclusions et donc le volume ont été repris par le Plan National Forêt Bois et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour fixer les objectifs de développement de la filière bois énergie. Elle y fait aussi mention de l'articulation des usages reprenant les objectifs de la feuille de route de la conférence environnementale de 2015, articulation nécessaire pour tenir compte d'un contexte local (offre/demande) d'une part et d'autre part afin de ne pas oublier les produits issus des premiers travaux sur les peuplements forestiers, ou les parcelles en déshérence notamment.

Références

- *Guide pratique : Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt - PROSOL" et dont un guide PraticSols* – lien : <http://www.fcba.fr/actualite/guide-pratique-pour-une-exploitation-forestiere-respectueuse-des-sols-et-de-la-foret-113>
- *les 49 indicateurs de suivi du PNFB* – lien http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IGD_2015_FR.pdf
- *le guide ADEME de 2006 sur « la récolte raisonnée des rémanents »* - lien : <http://www.ademe.fr/recolte-raisonnee-remanents-foret>
- *le projet RESOBIO* – lien : <http://www.gip-ecofofor.org/?q=node/900>
- *le projet GERBOISE* – lien : <http://www.fcba.fr/catalogue/1ere-transformation-approvisionnement/actions-collectives/gerboise-gestion-raisonnee-de-la-recolte-de-bois-energie>
- *le Cahiers des charges ADEME Fonds chaleur* – lien : <http://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>